

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1118

présenté par

Mme Périgault, M. Cinieri, M. Descoeur, Mme Frédérique Meunier, M. Bazin, M. Brigand,
Mme Louwagie, M. Dive, M. Seitlinger, M. Neuder, M. Taite, M. Viry et M. Minot

ARTICLE 2 BIS

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer une disposition ajoutée en commission qui prévoit que « Au sein des espaces France Services, un agent peut être chargé d'accompagner les personnes en difficulté avec l'outil informatique dans leurs démarches liées à la participation du public par voie électronique. ». En effet, le financement des maisons France service est extrêmement tendu.